



La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 The Great Mutation in the Professions in Quebec, 1971-2006

Simon Langlois

Numéro 65, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007779ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1007779ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)
1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Langlois, S. (2011). La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006. *Les Cahiers des dix*, (65), 283–303. <https://doi.org/10.7202/1007779ar>

Résumé de l'article

De nouvelles professions ont émergé dans le dernier tiers du XXe siècle en parallèle aux professions libérales traditionnelles qui ont pendant longtemps dominé le paysage des emplois les plus prestigieux au Québec. La contribution propose une typologie comprenant dix-sept types différents de professions répartis en quatre grands secteurs : les professions libérales, les professions en sciences pures et appliquées, les professions en sciences sociales et les professions dans le domaine culturel et des communications. Elle vise à cerner quelle a été l'évolution des effectifs dans chacun des types afin de caractériser les changements qui ont marqué ce segment de la structure sociale. Ainsi, les professions en gestion et finances dominent maintenant au sein des professions libérales devant celles du secteur de la santé, le nombre d'avocats et de notaires a cru plus rapidement que le nombre de médecins et de nouvelles professions en sciences sociales et dans le champ de la culture sont apparues. La professionnalisation de l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise s'est largement accentuée, notamment à la suite du développement du système universitaire, et les professions se sont très largement féminisées.

La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006

PAR SIMON LANGLOIS*

Les professions libérales traditionnelles – avocats, comptables, ingénieurs, médecins, notaires – ont pendant longtemps dominé le paysage des emplois les plus prestigieux au sein de la société québécoise. La situation a bien changé, dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec l'avènement de la société salariale, la croissance économique et, surtout, le développement du système d'enseignement universitaire. De nouvelles professions ont en effet émergé par différenciation au sein du système économique, mais surtout, c'est l'extension considérable de la certification des connaissances dans le système universitaire qui a contribué à l'accroissement du nombre de professions et à l'augmentation du nombre de professionnels. Les effectifs des anciennes professions, tout comme ceux des nouvelles, ont en conséquence connu une forte croissance, marquant ainsi un changement majeur au sein de la stratification sociale de la société québécoise. Plus largement, la notion même de profession a changé radicalement et elle n'a plus la même signification.

L'étude des professions était développée en histoire et en sciences sociales dans les années 1970 au Québec, mais ce champ de recherches a été par la suite

* L'auteur tient à remercier Marie-Michèle Tremblay, étudiante à la maîtrise au Département de sociologie de l'Université Laval, pour son aide dans la compilation des données analysées dans cette contribution. Des remerciements sont aussi adressés au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour le soutien financier accordé sous forme de subvention de recherche.

négligé¹. L'étude des changements survenus depuis cette période exigerait un gros ouvrage. La présente contribution a un but plus modeste, celui de cerner l'évolution des effectifs que l'on peut classer sous ce qualificatif de *professionnels* au sein de la société québécoise depuis le milieu du XX^e siècle. Cette étude exigera d'abord de préciser la signification nouvelle que le concept de profession a prise au Québec et dans les sociétés développées. Nous proposerons ensuite une nomenclature des professions, anciennes et nouvelles, et nous poursuivrons en portant un regard d'ensemble descriptif sur les effectifs qu'on y retrouve dans le dernier tiers du XX^e siècle.

Définir les professions

Dans son ouvrage classique *De la division du travail social*², Émile Durkheim fut l'un des premiers sociologues à cerner l'importance des professions dans la division du travail. Par la suite, les professions ont été définies par au moins six grands attributs distinctifs : la spécialisation, la certification universitaire des connaissances abstraites, le contrôle corporatif des actes posés, l'autonomie, l'idéal de service et le prestige. Pris individuellement, chacun de ces attributs caractérise un grand nombre d'emplois et de métiers divers exercés sur le marché du travail marqué par ce que Durkheim a appelé la solidarité organique qui résulte de la différenciation des individus, ceux-ci étant liés les uns aux autres en exerçant des fonctions complémentaires au sein du système social selon les mots mêmes du célèbre sociologue. Mais c'est la combinaison particulière de ces attributs qui a défini les contours des professions auxquelles le qualificatif de *libérales* a été le plus souvent apposé.

Le concept de profession a été l'objet de nombreux débats en sociologie et il n'existe pas d'accord sur les contours qu'il peut prendre. Les six attributs distingués ont bien changé dans le temps et leur pertinence pour définir une profession s'est atténuée. Nous passerons rapidement en revue chacun de ces attributs en indiquant leurs limites.

Le premier attribut de la profession est la spécialisation. Le professionnel détient un savoir spécifique et spécialisé et il pose des actes dont il est le seul à

-
1. Rappelons pour mémoire trois études importantes de Gilles Dussault qui ont porté sur les professions : GILLES DUSSAULT, « L'analyse sociologique du professionnalisme au Québec », *Recherches sociographiques*, 10, 2 (mai-août 1978), p. 161-170 ; « Les corporations professionnelles face au changement », *L'Actualité économique*, 51, 2 (1975), p. 253-281 ; « L'évolution du professionnalisme au Québec », *Relations industrielles*, 33, 3 (1978), p. 428-269.
 2. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Felix Alcan, 1893, x, 471 p.

posséder l'expertise qu'ils requièrent. Mais la spécialisation est aussi devenue avec le temps l'apanage d'un grand nombre d'autres emplois, une tendance qu'avait bien dégagée il y a plus d'un siècle le travail pionnier de Durkheim cité plus haut. Ainsi, on accolera le qualificatif de « professionnel » autant au travail de l'électricien qu'à celui du médecin. Le qualificatif de *professionnel* est venu avec le temps à qualifier tout travail bien fait, tout travail de haute qualité par association avec une propriété qui a longtemps caractérisé le travail du professionnel au sens strict du terme. Différencier la profession d'un métier exige donc le recours à d'autres propriétés ou attributs.

Le savoir professionnel est défini par son caractère abstrait. C'est le deuxième critère qui entre dans la définition opératoire d'une profession. Le savoir professionnel est acquis par une formation longue et poussée, attestée par un diplôme reconnu qui prépare à l'exercice de fonctions spécifiques. La certification des connaissances abstraites est généralement donnée par une institution d'enseignement supérieur. Là encore, l'apprentissage de savoirs abstraits est devenu une exigence commune à un grand nombre de métiers, à des degrés plus ou moins poussés. L'abstraction n'est donc plus le quasi-monopole des professions, bien qu'elle soit nécessaire.

Les professionnels exercent un monopole sur les activités qui leur sont confiées sur le marché du travail et, plus précisément, ils posent des actes qui leur sont réservés par la loi. Établir un diagnostic médical, dessiner les plans et devis d'un pont, préparer et enregistrer le contrat de vente d'une propriété, vérifier les livres de compte d'une entreprise, etc. sont autant d'actes dits professionnels. Dans la sociologie classique, la profession est légitimée par une instance extérieure qui lui donne une reconnaissance légale. C'est le troisième critère qui entre dans la définition d'une profession. Les professionnels appartiennent généralement à une corporation qui détient de grands pouvoirs et qui exerce un droit de regard sur les activités qu'ils exercent et les actes qu'ils posent. Certains métiers (plombiers, électriciens, etc.) sont aussi encadrés par une corporation, mais celle-ci a un sens différent de la corporation professionnelle entendu au sens strict.

Les professionnels ont été généralement des personnes autonomes, non salariées. La profession a été maintes fois opposée à l'emploi salarié, qui en était en quelque sorte l'antithèse. La pratique autonome a constitué un quatrième critère classique pour définir la profession. La figure classique du professionnel est celle de la personne exerçant son activité – seule ou en association avec des pairs – en cabinet privé contre des honoraires. Mais avec le temps, un nombre grandissant de professionnels ont œuvré au sein d'une bureaucratie ou d'une organisation à titre de salariés, le lien entre profession et autonomie étant alors

affaibli. Cependant, même au sein des organisations, les professionnels ont conservé une certaine part de leur autonomie et une certaine capacité de contrôler leur propre travail qui échappe en partie à l'autorité qu'exercent sur eux leurs supérieurs hiérarchiques, comme l'illustre le cas de l'avocat ou du médecin salarié au sein d'un ministère dans un gouvernement, par exemple.

La cinquième propriété est l'idéal de service, qui se traduit le plus souvent par l'adhésion à un code de déontologie. Ce critère implique un contrôle par les pairs, un élément essentiel dans la reconnaissance du statut de professionnel. L'idéal de service a aussi été longtemps considéré par les sociologues fonctionnalistes comme le trait par excellence qui distinguait la profession d'un métier salarié ou encore, qui la différenciait de l'exercice d'une activité exercée sur le marché du travail. Cet idéal est censé avoir été intégré par toute personne ayant le statut de professionnel et il est aussi le plus souvent inscrit dans un code d'éthique que se charge de faire respecter la corporation ou l'association professionnelle. La qualité du service rendu par le professionnel est donc doublement contrôlée – par la corporation professionnelle d'abord, mais aussi par les pairs, qui exercent un contrôle éthique de la pratique, ce que le marché permet plus difficilement de faire.

Une sixième propriété de la profession est le statut social élevé qui lui est reconnu au sein de la société. Le professionnel est doté d'un prestige reconnu et il occupe généralement le haut de la hiérarchie sociale. Cette position élevée est en lien avec la longueur de la formation reçue, le caractère hautement spécialisé des actes posés, la complexité des tâches accomplies, soit autant d'éléments qui contribuent à donner du prestige au métier exercé. Sur le plan sociologique, les professionnels jouissent donc d'une reconnaissance publique, d'un statut social élevé au sein de la société, formant généralement une « classe de statut » au sens donné à ce terme par Max Weber.

Mais avec le temps, la profession a pris par extension une signification sociologique plus large et qui déborde le champ de l'acte strictement contrôlé par voie législative. Seront définies comme professionnelles les personnes qui détiennent un savoir-faire certifié par une formation universitaire ou résultant d'un long apprentissage, qui font appel à des connaissances abstraites et qui jouissent d'un prestige élevé. Ainsi, on parlera de la profession d'écrivain, de chanteur d'opéra, d'économiste ou de sociologue, d'agent de planification, de journaliste, de spécialiste en relations publiques ou d'expert-conseil en politique publique. Dans ces cas, la formation universitaire joue un rôle important dans l'attribution d'un statut social élevé et donne au titulaire du diplôme la légitimité pour intervenir dans son champ d'action.

M. S. Larson définit la profession comme un acteur collectif qui contrôle des ressources rares – un savoir abstrait et spécialisé, un diplôme certifiant les connaissances acquises, un permis d'exercice dispensé par une corporation – et qui les transfère dans un autre ordre de ressources rares, soit des rétributions sociales, la reconnaissance symbolique ainsi que des rétributions économiques³. Si la perspective sociologique traditionnelle sur les professions insiste sur le statut social et le monopole sur des actes réservés, les nouvelles perspectives privilégient le lien qui existe entre un savoir abstrait et un ensemble de connaissances, d'un côté, et leur application dans un domaine d'activité donné qui exige une expertise particulière, de l'autre. Les relations publiques, le service-conseil, le journalisme, la révision linguistique sont des exemples de savoirs qui trouvent des applications dans des pratiques professionnelles d'un type nouveau.

La nomenclature des professions

Nous distinguerons quatre grands groupes ou types de professions : les professions libérales, les professions en sciences pures et appliquées, les professions en sciences sociales et humaines et les professions dans le domaine culturel et celui des communications. On notera d'entrée de jeu que cette typologie ratisse large et qu'elle fait une place aux nouvelles professions qui ont émergé dans la seconde moitié du XX^e siècle. Chaque type sera subdivisé en classes relativement homogènes. Nous en distinguerons dix-sept au total, dont la liste apparaît dans l'encadré.

Les professions incluses dans la nomenclature exigent un diplôme universitaire dans la grande majorité des cas ou, à tout le moins, demandent que les personnes qui les exercent aient fait des études postsecondaires. Cette remarque s'applique par exemple aux professions du spectacle. Le diplôme universitaire sert de critère de référence pour déterminer qui est professionnel et qui ne l'est pas dans les domaines d'activité où se côtoient professionnels et techniciens, tels le travail social, la physiothérapie ou l'informatique, par exemple. Ainsi, les personnes œuvrant dans ces trois domaines d'activité ont été classées parmi les professionnels si elles détenaient un diplôme universitaire, mais non les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, qui sont plutôt considérés comme des techniciens.

3. MAGALI SARFATTI LARSON, *The Rise of Professionalism*, Berkeley, Berkely University Press, 1977, xviii, 309 p. ; voir aussi CLAUDE DUBAR et P. TRIPIER, *Sociologie des professions*, Paris, A. Colin, 1998, 256 p.

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS

Professions libérales

Professions du domaine juridique
 Médecins et dentistes
 Autres professions du domaine médical
 Professions en gestion et finances
 Vétérinaires et architectes

Professions en sciences pures et appliquées

Professions des sciences pures
 Ingénieurs
 Ingénieurs informaticiens
 Professions des sciences appliquées

Professions en sciences sociales

Professions des sciences sociales
 Professions des sciences sociales appliquées
 Professions des services aux personnes

Professions dans le domaine culturel et des communications

Musiciens
 Acteurs et professionnels de la scène
 Artistes
 Auteurs et rédacteurs
 Journalistes

Les professions libérales ne posent pas de problèmes particuliers de définition. On y retrouve les professions du domaine juridique (avocats, notaires, juges), les professions du domaine médical (médecins omnipraticiens et spécialistes, optométristes, dentistes), les nouvelles professions dans le domaine de la santé exigeant un diplôme universitaire qui ont émergé au fil des ans (ergothérapeutes, diététistes, orthophonistes, etc.) et enfin, les architectes et vétérinaires placés dans un même type.

Nous avons classé les professionnels œuvrant en sciences pures et appliquées en quatre groupes. Le premier comprend les professionnels en sciences pures proprement dites (mathématiciens, physiciens, etc.). Le deuxième regroupe les

ingénieurs, dont les spécialités sont cependant de plus en plus variées il faut le souligner (ingénieurs en aérospatial, par exemple). Le troisième rassemble les ingénieurs en informatique et le quatrième comprend les professions dans diverses sciences appliquées (chimistes, géologues, agronomes, météorologues, etc.).

Trois groupes sont distingués au sein des sciences sociales et humaines. Le premier se compose des professions qui ont émergé en sciences sociales proprement disciplinaires (sociologues, économistes, traducteurs, bibliothécaires, etc.). Suivent les sciences sociales appliquées (agents de programme, planificateurs, experts-conseils, etc.). Le troisième groupe comprend les professionnels des services sociaux aux personnes (travailleurs sociaux, thérapeutes, agents de probation, etc.).

Le dernier grand type caractérise les professionnels œuvrant dans la sphère culturelle et celle des communications, dans ce qu'il convient d'appeler l'économie de la culture, qui a pris beaucoup d'importance dans les sociétés développées contemporaines. La pratique professionnelle dans ces deux sphères d'activité s'est institutionnalisée dans la grande majorité des cas et les universités offrent maintenant des programmes de formation dans la plupart sinon la totalité des domaines identifiés. Ces professionnels ont aussi acquis un statut social reconnu publiquement et il existe une communauté de pairs dans la sphère des activités exercées. Cinq sous groupes différents sont proposés. Les musiciens, chanteurs et chefs d'orchestre se retrouvent dans le premier. Suivent les acteurs et les professionnels du spectacle, excluant évidemment les techniciens. Le troisième groupe est composé des artistes (peintres, sculpteurs, artistes des arts visuels). Les écrivains et les rédacteurs forment le quatrième sous ensemble, qui inclut les diplômés universitaires en langue et en lettres s'identifiant eux-mêmes aux métiers de la rédaction (réviseur linguistique, etc.). Le dernier sous-groupe comprend les journalistes. La majorité de ces derniers détient de nos jours un diplôme d'études postsecondaires (et, fréquemment, un diplôme universitaire) et ils jouissent d'un statut reconnu et valorisé dans la société. Ils forment une communauté de pairs définie par la pratique d'un même métier, exercé dans différents médias (radio, télévision, presse écrite). Les autres professions liées aux communications (relations publiques, attachés de presse, etc.) sont pour leur part classées dans les professions en sciences sociales parce que la source des données statistiques ne permettait pas de les isoler.

Source des données

Notre analyse portera sur les professionnels œuvrant au Québec. Les données analysées dans cette contribution sont tirées des recensements canadiens des années 1971 à 2006, le dernier recensement (2011) n'étant pas encore disponible au

moment où nous avons effectué notre recherche. Nous avons retenu la population active, soit les personnes exerçant une activité professionnelle, ainsi que celles qui sont en chômage ou en recherche d'emploi. Les retraités sont exclus de l'étude.

Statistique Canada a caractérisé de manière assez détaillée les carrières exercées par les citoyens actifs, ce qui permet de distinguer avec une assez grande fiabilité les personnes ayant des activités professionnelles telles que définies plus haut. Au total, 74 métiers ou titres d'emploi ont été retenus comme étant susceptibles de faire partie de l'univers des professions. Nous les avons par la suite regroupés dans les dix-sept sous-groupes distingués plus haut.

L'organisme statistique a modifié la manière de classer les carrières et professions en 1996 afin de prendre en compte les mutations observables sur le marché du travail. Ainsi, de nouvelles désignations d'emploi sont apparues au fil du temps et d'autres se sont différenciées. C'est le cas dans le domaine des communications, dans le domaine culturel, dans le domaine des activités liées à la gestion ainsi que dans le domaine médical, entre autres. Par exemple, l'ingénieur en environnement, l'urbaniste ou l'analyste financier sont apparus dans les données de l'année 1996. Les données recueillies à partir de cette année-là sont donc plus finement distinguées. Cela risque d'affecter l'analyse de l'évolution historique d'une profession en particulier, mais beaucoup moins le sous-groupe dont elle fait partie. Les premiers tenants du titre d'emploi nouvellement proposé en 1996 se trouvaient en effet classés dans des professions apparentées s'ils étaient déjà sur le marché du travail avant cette date. Ainsi, les ingénieurs en environnement, qui sont identifiés nommément à partir de 1996, étaient auparavant classés dans un autre type d'ingénieurs. Comme notre analyse est finalement effectuée à un niveau assez agrégé, ces changements ne posent pas trop de difficulté.

Professionalisation accrue au sein de la structure sociale

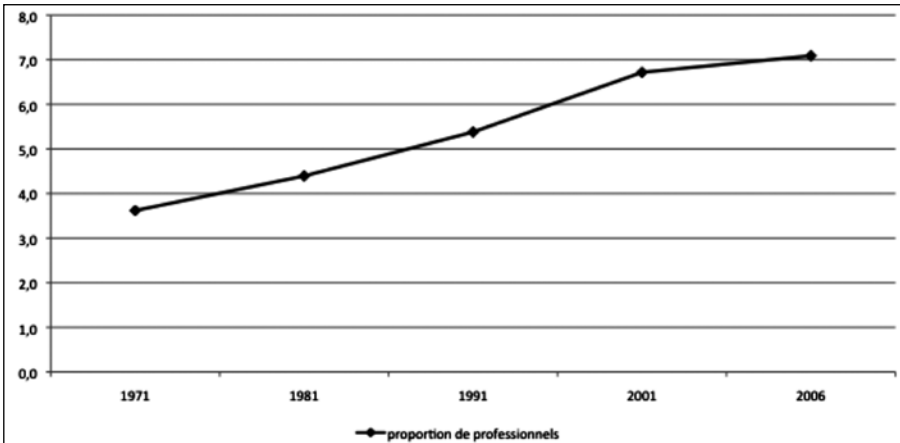
Le marché du travail québécois a été marqué par une professionnalisation accrue dans le dernier tiers du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle. D'un côté, les membres des grandes corporations professionnelles reconnues par la loi ont triplé leurs effectifs alors que, de l'autre, les nouveaux professionnels – qui ont émergé depuis un demi-siècle – ont multiplié encore davantage leur nombre, d'abord en sciences sociales puis dans le champ culturel. Au total, on compte presque 280 000 professionnels au Québec dans les premières années du XXI^e siècle, un nombre qui a été multiplié par quatre depuis 1971, surpassant très largement la croissance de la population active québécoise puisque celle-ci a doublé au cours de cette période, ce qui représente un écart considérable (Tableau 1).

TABLEAU I
Nombre total de professionnels, proportion de femmes et proportion de professionnels au sein de la population active, Québec, 1971 à 2006

		1971	1981	1991	2001	2006
Professionnels	N	69 650	125 395	183 060	244 925	278 655
	% F	14,1	26,7	37,5	43,8	47,2
Population active	N	1 924 684	2 854 333	3 403 270	3 646 785	3 931 590
	% F	31,9	39,1	44,4	46,2	47,1
Professionnels en % de la population active	%	3,6	4,4	5,4	6,7	7,1

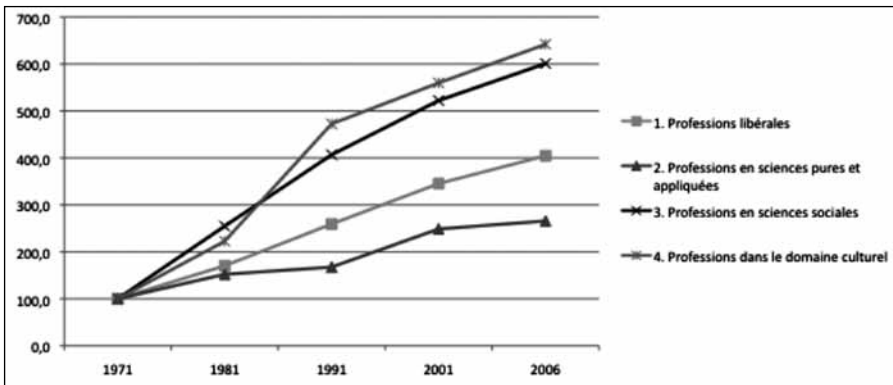
La professionnalisation observée au Québec a changé radicalement la structure sociale. La part des professionnels représentait en effet seulement 3,7 % de la population active en 1971 et cette proportion a fortement progressé en 35 ans, pour atteindre 7,7 % en 2006, comme le montrent les données du tableau 1 et le graphique 1. Cette augmentation est le résultat du développement du réseau d'enseignement universitaire qui a connu une extension considérable au Québec dans la foulée de la Révolution tranquille. Le développement économique et, en particulier, le développement de l'économie du savoir et de l'économie de la culture ont pour leur part largement contribué à l'essor de la professionnalisation, dont nous cernerons maintenant les contours.

GRAPHIQUE I
Proportion de professionnels au sein de la population active, Québec, 1971-2006



Le graphique 2 donne une vue d'ensemble du taux de croissance des effectifs dans les quatre différents types de professions. Il ressort de cela que le taux de croissance des nouvelles professions en sciences sociales et dans les domaines culturel et des communications a été nettement plus rapide que celui observé dans les professions libérales et dans les professions en sciences pures et appliquées. Il faut dire que les effectifs observés au point de départ – l'année 1971 – étaient plus faibles dans ces deux derniers types, un cas de figure qui fait toujours paraître les augmentations comme étant spectaculaires.

GRAPHIQUE 2
Taux de croissance des types de professions (1971=100), Québec,
1971 à 2006



Les diverses professions libérales restent numériquement les plus populaires, celles dont les effectifs sont les plus élevés avec plus de 117 320 membres, soit un peu plus que 40 % du total des professionnels sur toute la période (tableaux 2 et 3). La place relative des professions libérales au sein de l'ensemble des professions n'a donc pas été modifiée depuis 35 ans. Cette observation a d'importantes implications, car les professions libérales ont traditionnellement marqué la société québécoise, lui fournissant une bonne part de ses élites tout au long de son histoire, notamment à partir du début du XIX^e siècle jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle.

Le nombre de professionnels travaillant dans le champ des sciences pures et appliquées a été multiplié par deux et demi entre 1971 et 2006, un taux de croissance plus faible que celui observé dans les autres types de professions. Leur importance relative a par conséquent diminué, passant du tiers de l'ensemble des professionnels au quart environ en 2006, avec 67 340 membres.

TABLEAU 2

Nombre total de professionnels, proportion de femmes et taux de croissance (1971=100) selon les types de professions, Québec, 1971 à 2006

		1971	1981	1991	2001	2006
1. Professions libérales	N	29 000	49 375	75 190	100 135	117 320
	% F	10,8	23,9	37,5	47,5	51,4
	Taux	100	170	259	345	405
2. Professions en sciences pures et appliquées	N	25 335	38 540	42 430	63 015	67 340
	% F	3,6	9,6	14,0	20,5	22,1
	Taux	100	152	167	249	266
3. Professions en sciences sociales	N	10 515	26 790	42 760	54 910	63 185
	% F	44,2	54,5	58,4	62,8	67,4
	Taux	100	255	407	522	601
4. Professions dans le domaine culturel	N	4 800	10 690	22 680	26 865	30 810
	% F	23,1	31,7	42,2	46,2	45,0
	Taux	100	223	473	560	642
Total	N	69 650	125 395	183 060	244 925	278 655
	% F	14,1	26,7	37,5	43,8	47,2
	Taux	100	180	263	352	400

Deux grands domaines professionnels se sont imposés dans le dernier tiers du XX^e siècle, non seulement au Québec mais partout ailleurs dans les sociétés développées avec la croissance du secteur tertiaire dans l'économie postindustrielle, la montée du salariat, l'avènement de l'État providence et l'émergence de l'économie du savoir : les professions en sciences sociales et les professions dans le

domaine culturel et celui des communications. La croissance des effectifs œuvrant dans ces deux grandes sphères d'activité a été très forte, ceux-ci étant multipliés par six en 35 ans. Les nouveaux professionnels des sciences sociales comptent maintenant pour 22,7 % du total de tous les professionnels et les professionnels du domaine culturel et des communications, pour 11,7 %.

Ces chiffres très globaux ne donnent cependant pas une très bonne idée des nombreux changements qui ont marqué les quatre sphères d'activité professionnelle retenues. La portion suivante en explore les composantes de manière plus détaillée.

TABLEAU 3
**Distribution (en %) des professionnels selon les types de professions,
Québec, 1971 à 2006**

	1971	1981	1991	2001	2006
1. Professions libérales	41,6	39,4	41,1	40,9	42,1
2. Professions en sciences pures et appliquées	36,4	30,7	23,2	25,7	24,2
3. Professions en sciences sociales	15,1	21,4	23,4	22,4	22,7
4. Professions dans le domaine culturel	6,9	8,5	12,4	11,0	11,1
Total	100	100	100	100	100
N	69 650	125 395	183 060	244 925	278 655

Mutations de la sphère professionnelle

Les professions libérales et les professions scientifiques établies depuis longtemps ont été de plus en plus différenciées à mesure qu'apparaissaient de nouveaux champs de pratique et que se développait le système universitaire, lieu de la certification des connaissances. De nouveaux domaines d'activité sont apparus dans chacun des quatre grands types distingués plus haut. Plusieurs changements significatifs sont à noter, comme le montre l'examen détaillé de chacun d'entre eux.

Les professions libérales

Les professions libérales comprennent un noyau dur de professions – avocats, médecins, notaires, architectes, comptables, ingénieurs notamment – mais elles se sont grandement diversifiées au fil des ans comme on l’a expliqué plus haut. Notre étude révèle que la place occupée par chacune d’entre elles au sein de la société québécoise a changé assez radicalement dans la dernière moitié du XX^e siècle.

Les professionnels en gestion et finances – comptables, analystes financiers, etc. – dominant maintenant au sein des professions libérales, devant les autres sous-groupes. Cette forte croissance témoigne de la place accrue qu’occupent la gestion des affaires et l’administration au Québec. Dans la foulée de la Révolution tranquille et de la montée de *Québec Inc.*, il y a eu un fort engouement pour « le monde des affaires » et les facultés d’administration ont formé de très nombreuses cohortes de diplômés dans les différentes disciplines de l’administration et des finances dont le nombre a été multiplié par 4,3.

TABLEAU 4
**Nombre total, proportion de femmes et taux de croissance (1971=100)
 dans les professions libérales selon les sous-groupes professionnels,
 Québec, 1971 à 2006**

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	4 740	9 190	15 560	17 665	20 590
1.1 Professions du domaine juridique	% F	5,0	17,8	34,1	42,0	45,8
	Taux	100	194	328	373	434
	N	9 295	13 870	17 905	20 650	23 465
1.2 Médecins et dentistes	% F	9,0	17,1	26,8	37,2	41,0
	Taux	100	149	193	222	252
	N	4 760	9 285	12 750	17 670	20 480
1.3 Autres professions du domaine médical	% F	39,3	56,3	69,2	73,7	77,3
	Taux	100	195	268	371	430

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	7 040	13 670	23 550	38 630	46 665
1.4 Professionnels en gestion et finance	% F	1,3	16,2	33,9	45,8	49,2
	Taux	100	194	335	549	663
	N	3 165	3 360	5 425	5 520	6 120
1.5 Vétérinaire, architectes et autres professions	% F	3,3	10,0	24,2	31,1	39,3
	Taux	100	106	171	174	193
	N	29 000	49 375	75 190	100 135	117 320
Total	% F	10,8	23,9	37,5	47,5	51,4
	Taux	100	170	259	345	405
	N	29 000	49 375	75 190	100 135	117 320

Les professionnels dans le domaine de la santé ne sont pas très loin derrière ceux qui s'occupent d'administration au sens large, si l'on prend en compte l'ensemble des personnes qui œuvrent dans le domaine médical, qui s'est fortement différencié avec le développement de diverses spécialités médicales et paramédicales. Le tableau 4 montre en effet que ces dernières ont connu une croissance de leurs effectifs presque deux fois supérieure à celle des médecins et dentistes, au point où ces derniers sont à peine plus nombreux que les autres professionnels du domaine médical. On compte au total autour de 44 000 professionnels dans ce secteur, un peu moins que dans le secteur de la gestion et de la finance.

Le nombre d'avocats et de notaires de son côté s'est accru presque deux fois plus vite que le nombre de médecins et dentistes, au point de les rejoindre (presque) en termes d'effectifs totaux. Cet accroissement du nombre de professionnels appartenant au domaine juridique témoigne aussi de la mutation de la société québécoise. La révolution de l'intimité et la mutation des modes de vie, sans oublier l'accent mis sur les droits de la personne, ont ouvert de nouveaux domaines de pratiques professionnelles pour les avocats et notaires. Mais la croissance de la demande pour leurs services est surtout venue du monde des affaires, entendu

au sens large, et elle est en lien avec le développement de grandes sociétés et de grandes corporations qui font largement appel à l'expertise légale.

Les vétérinaires et architectes ont de leur côté à peu près doublé leurs effectifs, ce qui correspond à la croissance de la population active.

Les professions des sciences pures et appliquées

Les ingénieurs dominent dans le groupe des sciences pures et appliquées avec environ la moitié des effectifs dans ce type en 2006. Leur poids a cependant régressé en 35 ans – ils représentaient 71 % des effectifs de l'ensemble en 1971 – parce que celui des professionnels œuvrant en sciences pures a de son côté progressé, ce qui témoigne du développement de la recherche scientifique au Québec durant la période examinée. Enfin, de nouvelles professions ont émergé, notamment du côté des ingénieurs informaticiens, absents des statistiques compilées avant les années 1980, et des professions en sciences appliquées (géologues, météorologiste, arpenteurs, etc.). L'univers des professions en sciences pures et appliquées est donc, lui aussi, en profonde mutation.

TABLEAU 5

Nombre total, proportion de femmes et taux de croissance (1971=100) dans les professions des sciences pures et appliquées selon les sous-groupes professionnels, Québec, 1971 à 2006

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	3 340	5 620	6 905	11 640	13 305
2.1 Professions des sciences pures	% F	15,7	26,3	33,6	43,3	44,5
	Taux	100	168	207	349	398
	N	18 215	25 705	26 375	31 590	33 915
2.2 Ingénieurs	% F	1,7	6,3	7,9	12,3	13,3
	Taux	100	141	145	173	186
	N	-	-	1 395	10 865	9 260
2.3 Ingénieurs informaticiens	% F	-	-	12,5	16,1	13,9
	Taux	-	-	-	-	-

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	3 780	7 215	7 755	8 920	10 860
2.4 Professions des sciences appliquées	% F	2,1	8,3	17,4	25,3	29,2
	Taux	100	191	205	236	287
	N	25 335	38 540	42 430	63 015	67 340
Total	% F	3,6	9,6	14,0	20,5	22,1
	Taux	100	152	167	249	266

Les professions en sciences sociales

Les professions ne sont plus uniquement identifiées aux professions libérales au sens strict – l’avocat et le médecin en étant les figures emblématiques – ni aux carrières contrôlées par une corporation. La certification des connaissances et des savoirs a ouvert la voie à l’institutionnalisation de nouveaux statuts professionnels sur le marché du travail. Les trois sous-groupes que nous avons distingués dans le domaine des sciences sociales ont multiplié leurs effectifs au total par six en 35 ans.

Le premier sous groupe est constitué des professions les plus étroitement identifiées aux disciplines de base en sciences sociales, soit les sociologues, économistes, anthropologues, urbanistes, notamment. Leur nombre est passé de 5 195 en 1971 à 18 620 en 2006. Ce nombre sous-estime le total des professionnels de ce domaine, car plusieurs d’entre eux s’identifient à d’autres titres d’emploi dans les enquêtes, comme professeurs de collègue ou d’université, consultants ou encore cadres dans les sociétés et entreprises publiques. Mais l’important est de noter que ces chiffres tirés des recensements comptabilisent les personnes qui se réclament d’un titre professionnel relié aux sciences sociales par auto-identification, les autres s’identifiant plutôt au poste occupé dans une organisation ou à l’occupation exercée sous un autre titre d’emploi.

Les sciences sociales appliquées comprennent les diplômés universitaires qui œuvrent comme agents de développement économique, chercheurs, experts-conseils en politiques sociales et économiques, etc. Cet ensemble de nouvelles professions a été distingué de manière plus explicite à partir des recensements de 1991, ce qui explique le saut important noté dans les données du tableau 6.

Enfin, le sous-groupe le plus nombreux – 45,7 % du total dans les professions des sciences sociales – comprend les professionnels des services aux personnes, soit les travailleurs sociaux, psychologues, agents de probation, conseillers en orientation, etc. Ces professionnels travaillent à gérer les problèmes sociaux et personnels et leur action s'inscrit dans ce que Richard Sennett a appelé la révolution de l'intimité⁴. Les services aux personnes sont en effet l'un des domaines d'activités qui ont connu la plus forte croissance en 35 ans, témoignant de la mutation dans les modes de vie souvent évoquée dans cette contribution.

TABLEAU 6
**Nombre total, proportion de femmes et taux de croissance (1971=100)
 dans les professions des sciences sociales selon les sous-groupes
 professionnels, Québec, 1971 à 2006**

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	5 195	11 170	12 080	15 210	18 620
3.1 Professions des sciences sociales	% F	43,3	50,7	56,1	57,5	61,0
	Taux	100	215	233	293	358
	N	360	1 625	11 870	15 665	15 700
3.2 Professions des sciences sociales appliquées	% F	22,2	47,7	49,1	53,4	58,0
	Taux	100	451	3 297	4 351	4 361
	N	4 960	13 995	18 810	24 035	28 865
3.3 Professions des services aux personnes	% F	46,7	58,2	65,7	72,4	76,6
	Taux	100	282	379	485	582
	N	10 515	26 790	42 760	54 910	63 185
Total	% F	44,2	54,5	58,4	62,8	67,4
	Taux	100	255	407	522	601

4. RICHARD SENNETT, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 282 p.

Professions du domaine culturel et des communications

Le domaine de la culture et des communications est de son côté fascinant à observer et il révèle l'émergence d'une tendance nouvelle et marquante au sein des économies et sociétés développées contemporaines. Parallèlement au développement de « la nouvelle économie du savoir », l'économie de la culture et des communications s'impose en effet avec ses techniciens et ses différents métiers qui n'existaient pas il y a seulement une vingtaine d'années, mais aussi ses professionnels dont le nombre a connu une très forte croissance. Les artisans professionnels de la culture et des communications comptent maintenant pour 15,1 % du total de tous les professionnels (tableau 7).

Les acteurs et les professionnels de la scène constituent environ le tiers des 30 810 professionnels du secteur, ce qui témoigne bien du développement considérable de l'industrie du divertissement et des diverses industries culturelles. Suivent en importance numérique les musiciens professionnels (7 050 personnes ainsi auto identifiées en 2006), les auteurs et rédacteurs (5 345 personnes) et les artistes (3 685 individus). Les recensements permettent enfin de distinguer nommément les journalistes (4 225 en 2006).

TABLEAU 7

Nombre total, proportion de femmes et taux de croissance (1971=100) dans les professions du domaine culturel selon les sous-groupes professionnels, Québec, 1971 à 2006

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	2 305	3 780	5 630	6 095	7 050
4.1 Musiciens	% F	21,3	22,0	40,9	40,2	37,6
	Taux	100	164	244	264	306
	N	1 580	4 650	6 405	8 480	10 475
4.2 Acteurs	% F	24,7	34,1	43,8	45,9	42,4
	Taux	100	294	405	537	663
	N	760	2 000	3 250	3 820	3 685
4.3 Artistes	% F	23,0	41,0	38,9	52,9	54,5
	Taux	100	263	428	503	485

		1971	1981	1991	2001	2006
	N	155	260	3 505	4 395	5 345
4.4 Auteurs et rédacteurs	% F	35,5	59,6	46,2	49,8	53,3
	Taux	-	-	-	-	-
	N	-	-	3 890	4 075	4 255
4.5 Journalistes	% F	-	-	40,6	45,5	44,7
	Taux	-	-	-	-	-
	N	4 800	10 690	22 680	26 865	30 810
Total	% F	23,1	31,7	42,2	46,2	45,0
	Taux	100	223	473	560	642

Les travaux récents de l'Institut de la statistique du Québec révèlent cependant que les professions qui s'inscrivent dans le champ culturel au sens large sont caractérisées par une plus grande précarité de leurs membres et un statut socio-économique – mesuré par l'indicateur revenus monétaires – largement inférieur à celui qui caractérise les membres des autres professions⁵.

La féminisation des professions

L'univers professionnel a été marqué, non seulement par la diversification et la croissance des effectifs, mais aussi par la très forte féminisation. Le développement du système québécois d'enseignement postsecondaire et universitaire dans les années 1960 a en effet favorisé l'entrée massive des femmes dans les programmes qui étaient auparavant fréquentés en majorité par les hommes, leur ouvrant ainsi l'accès aux professions dans lesquelles elles étaient très marginalement représentées jusque-là (en sciences appliquées, notamment) et en minorité dans les autres. Au total, la proportion de femmes dans l'ensemble des professions est passée de 17,9 % en 1971 à presque la moitié (48,9 %) en 2006.

La progression de la présence féminine a été marquée au sein des sciences pures et appliquées, mais sans atteindre les niveaux élevés observés dans les trois

5. Voir les nombreuses études et statistiques sur le site de l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, Institut de la statistique du Québec.

autres groupes de professionnels que nous avons distingués, où elle dépasse la barre des 50 %, atteignant même plus de 60 % dans les professions en sciences sociales et humaines. Les femmes sont donc inégalement représentées dans les différents sous groupes professionnels. Ainsi, elles comptent pour un peu moins de la moitié des effectifs au sein des professions du domaine juridique (45,8 %), mais nul doute que leur part dépasse la barre des 50 % dans les tranches d'âge plus jeunes, étant donné qu'elles sont moins nombreuses chez les juristes les plus âgés. Les femmes sont par ailleurs nettement plus nombreuses que les hommes – et ce, depuis longtemps – dans les diverses professions du domaine médical autres que la médecine proprement dite et la dentisterie. Leur progression dans ces deux dernières professions a été cependant très forte et elles y représentent maintenant 41 % des effectifs totaux (tableau 5). Les femmes sont par ailleurs encore largement sous représentées chez les ingénieurs (13,4 % en 2006), mais la progression de la proportion qu'elles représentent chez ces derniers doit être soulignée, car elles ne comptaient que pour 2 % du total en 1971. Elles sont cependant plus nombreuses dans les professions liées aux sciences pures (biologie, mathématiques, chimie, par exemple), où leur part du total atteint 43,6 %.

Conclusion

Trois constats ressortent de notre étude sur les professions. Le premier est sans conteste la hausse marquée du nombre de professionnels au sein de la société québécoise, y compris dans les professions libérales de vieil établissement. Le développement du système d'enseignement universitaire et la démocratisation de l'accès aux études supérieures ont fortement contribué à la professionnalisation accrue de la population active. Une partie grandissante de celle-ci – que nous avons évalué à un peu plus de 7 % de l'ensemble – peut prétendre au statut de professionnels.

Ensuite, la typologie des professions que nous avons esquissée indique que le champ des activités professionnelles s'est étendu, appelant à revoir la manière même de définir ce qu'est une profession. Celles-ci continuent d'avoir en commun un certain nombre de traits comme la préoccupation pour le service public, le contrôle par les pairs et l'adhésion à une corporation ou du moins à une association, mais la combinaison de ces traits est différente d'une profession à une autre ce qui contribue à l'hétérogénéité de l'univers professionnel.

Enfin, l'univers des professions est marqué par une forte féminisation. L'accès aux professions est largement ouvert aux femmes qui sont même en majorité dans plusieurs d'entre elles. Le champ des sciences appliquées et de l'ingénierie

rie fait exception, mais la présence des femmes dans ces secteurs d'activité est aussi en progression.

Il résulte des changements qui viennent d'être rappelés que les professions occupent une place importante dans la stratification sociale de la société québécoise, qui reste à étudier. Les professions ne peuvent plus être considérées de manière statique, définies comme des structures stables et données. Elles sont plutôt des acteurs collectifs, ce qui les distingue des autres emplois ou métiers. En tant qu'acteurs collectifs, les professions exercent un pouvoir considérable en parallèle à celui de l'État ou des entreprises et elles jouent un rôle de premier plan dans la régulation des relations sociales.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Langhin," with a long horizontal stroke extending to the right.